

SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de Beauport, tenue le mardi 23 novembre 2021 à 17 h 30, au Centre de loisirs Monseigneur-De Laval, 35, avenue du Couvent, Québec.

Sont présents: Monsieur Stevens Mélançon, conseiller du district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial et président d'arrondissement
Monsieur Jean-François Gosselin, conseiller du district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux
Madame Isabelle Roy, conseillère du district électoral de Robert-Giffard

Sont également présents: Monsieur Stephan Bugay, directeur d'arrondissement
Madame Ginette Bergevin, assistante-greffière d'arrondissement

Madame Ginette Bergevin, assistante-greffière d'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

CA5-2021-0151 Désignation de la présidence de l'Arrondissement de Beauport

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par madame la conseillère Isabelle Roy, il est résolu de désigner monsieur Stevens Mélançon, conseiller du district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial, président de l'Arrondissement de Beauport et président des séances du conseil de l'Arrondissement, du 23 novembre 2021 au 22 novembre 2023.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2021-0152 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par madame la conseillère Isabelle Roy, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal

CA5-2021-0153 Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2021

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par madame la conseillère Isabelle Roy, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 octobre 2021, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au Conseil

L'assistante-greffière dépose les documents suivants :

Rapport du directeur de l'Arrondissement de Beauport, monsieur Stephan Bugay, à la suite de l'exercice de délégations en application du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Beauport sur la délégation de pouvoirs, R.C.A.5V.Q. 2

Liste des dépenses autorisées par le directeur d'arrondissement de Beauport, pour les mois d'août, septembre et octobre 2021

Matières nécessitant une consultation publique

Rapport de la consultation écrite concernant la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 2740, avenue Pierre-Roy, lot projeté 5 303 494, quartier du Vieux-Moulin, district électoral de Robert-Giffard

Une consultation écrite a été autorisée par le conseil de l'Arrondissement de Beauport, résolution CA5-2020-0149, pour la demande de dérogation mineure correspondant au 2740, avenue Pierre-Roy, et ce, conformément aux Arrêtés ministériels et aux Décrets du gouvernement concernant les ordonnances des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19. Celle-ci s'est tenue du 8 au 22 novembre 2021.

Aucune question ni aucun commentaire n'ont été reçus.

CA5-2021-0154 **Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 2740, avenue Pierre-Roy, lot projeté 5 303 494, quartier du Vieux-Moulin, district électoral de Robert-Giffard - GT2021-416**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par madame la conseillère Isabelle Roy, il est résolu d'accorder, à la suite de l'avis CCU5-2021-165 du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, en date du 26 octobre 2021, la dérogation mineure demandée visant à rendre réputée conforme pour le lot projeté

5 303 494 du cadastre de Québec, correspondant au 2740, avenue Pierre-Roy, une largeur de lot de 14,58 mètres au lieu de 15 mètres, comme exigé par le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la consultation écrite concernant la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 7, rue Jeanne-Laroche, lot 1 224 195, quartier 5-1, district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux

Une consultation écrite a été autorisée par le conseil de l'Arrondissement de Beauport, résolution CA5-2020-0149, pour la demande de dérogation mineure correspondant au 7, rue Jeanne-Laroche, et ce, conformément aux Arrêtés ministériels et aux Décrets du gouvernement concernant les ordonnances des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19. Celle-ci s'est tenue du 8 au 22 novembre 2021.

Aucune question ni aucun commentaire n'ont été reçus.

CA5-2021-0155 **Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 7, rue Jeanne-Laroche, lot 1 224 195, quartier 5-1, district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux**

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu de reporter, à la prochaine séance, la décision concernant la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 7, rue Jeanne-Laroche, lot 1 224 195, quartier 5-1, district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la consultation écrite concernant la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 324, rue La Ferté, lot 2 033 776, quartier 5-2, district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial

Une consultation écrite a été autorisée par le conseil de l'Arrondissement de Beauport, résolution CA5-2020-0149, pour la demande de dérogation mineure correspondant au 324, rue La Ferté, et ce, conformément aux Arrêtés ministériels et aux Décrets du gouvernement concernant les ordonnances des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19. Celle-ci s'est tenue du 8 au 22 novembre 2021.

Aucune question ni aucun commentaire n'ont été reçus.

CA5-2021-0156 **Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 324, rue La Ferté, lot 2 033 776, quartier 5-2, district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial - [GT2021-418](#)**

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par

monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'accorder, à la suite de l'avis CCU5-2021-167 du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, en date du 26 octobre 2021, la dérogation mineure demandée visant à rendre réputée conforme pour un abri d'auto attaché au bâtiment principal, situé sur le lot 2 033 776 du cadastre de Québec, correspondant au 324, rue La Ferté, une distance minimale de 0,18 mètre d'une ligne latérale de lot, au lieu d'une distance minimale de 0,50 mètre d'une ligne latérale de lot, comme exigé par le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4.

Adoptée à l'unanimité

Première période de questions des citoyens

Une première période de questions, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des citoyens et des questions reçues par courriel.

Monsieur le président accepte le dépôt des documents suivants :

- Pétition pour l'installation d'une patinoire sur le site de la place éphémère sous la responsabilité de l'organisme *Croque Ton quartier*, déposée par Mme Marie-Claude Fontaine;
- Demande de bibliothèque publique dans le district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux portant le nom de *Hans-Jürgen-Greif*, déposée par M. Guy Boivin.

Propositions

Gestion du territoire

Loisirs, sports et vie communautaire

Circulation et stationnement

CA5-2021-0157 Ordonnances numéros O-250 et O-251 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement et la circulation sur le réseau local relativement à la rue d'Angoumois et la rue de Chamonix, district électoral de Robert-Giffard - [TM2021-217](#)

Sur la proposition de madame la conseillère Isabelle Roy, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'édicter les ordonnances numéros O-250 et O-251 de l'Arrondissement de Beauport concernant le stationnement sur la rue d'Angoumois et la rue de Chamonix, relatives au Règlement R.C.A.5V.Q. 92, jointes en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2021-0158 Ordonnance numéro O-253 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à la 105^e Rue, district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial - [TM2021-232](#)

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-253 de l'Arrondissement de Beauport concernant le stationnement sur la 105^e Rue, relative au Règlement R.C.A 5V.Q. 92, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2021-0159 Ordonnances numéros O-256 et O-257 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement et la circulation sur le réseau local relativement à l'avenue Saint-Clément et à l'intersection rue Loyola/Avenue Saint-Clément, district électoral de Robert-Giffard - [TM2021-243](#)

Sur la proposition de madame la conseillère Isabelle Roy, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'édicter les ordonnances numéros O-256 et O-257 de l'Arrondissement de Beauport concernant le stationnement et la circulation à l'avenue Saint-Clément et à l'intersection de la rue Loyola et de l'avenue Saint-Clément, relatives au Règlement R.C.A.5V.Q. 92, jointes en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2021-0160 Ordonnance numéro O-300 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à l'avenue de Lisieux, district électoral de Robert-Giffard - [TM2021-273](#)

Sur la proposition de madame la conseillère Isabelle Roy, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-300 de l'Arrondissement de Beauport concernant le stationnement sur l'avenue de Lisieux, relative au Règlement R.C.A.5V.Q. 92, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2021-0161 Ordonnances numéros O-254 et O-255 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à la rue Mercier et la rue Saint-Théophile, district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial - [TM2021-234](#)

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'édicter les

ordonnances numéros O-254 et O-255 de l'Arrondissement de Beauport concernant le stationnement sur la rue Mercier et la rue Saint-Théophile, relatives au Règlement R.C.A 5V.Q. 92, jointes en annexe au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2021-0162 Ordonnance numéro O-258 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à la rue Poncelet, district électoral de Robert-Giffard - [TM2021-272](#)

Sur la proposition de madame la conseillère Isabelle Roy, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-258 de l'Arrondissement de Beauport concernant le stationnement sur la rue Poncelet, relative au Règlement R.C.A.5V.Q. 92, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2021-0163 Ordonnance numéro O-252 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à l'avenue du Manège, district électoral de Robert-Giffard - [TM2021-230](#)

Sur la proposition de madame la conseillère Isabelle Roy, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-252 de l'Arrondissement de Beauport concernant le stationnement sur l'avenue du Manège, relative au Règlement R.C.A.5V.Q. 92, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Autre

Matières prévues à l'ordre du jour supplémentaire

Avis de motion et projets de règlement

Adoption des règlements

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix minutes, est tenue à l'intention des citoyens et des questions reçues par courriel.

Avec le consentement des membres du conseil, la durée de la période de questions est prolongée au-delà de la durée maximale de dix (10) minutes prévue par le *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1 et ses amendements.

Période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture

Conformément aux dispositions de l'article 39 du *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 18 h 45 puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Ginette Bergevin
Assistante-greffière
d'arrondissement

Stevens Mélançon
Président de
l'arrondissement